



المهنة الوطنية للمهندسين المعماريين

COMPTE RENDU DE LA REUNION DE COORDINATION (CIC) CROAS-CNOA

Marrakech - Le 11 janvier 2024



Dans le cadre de la coordination et de la concertation entre les Conseils Régionaux et le Conseil National de l'Ordre des Architectes, une rencontre s'est tenue à Marrakech, Cette réunion revêt une importance cruciale, soulignée par la nécessité de ces moments d'échange, qui offrent une plateforme pour la collaboration, le partage d'informations et la définition de stratégies communes, toutes destinées au développement et à l'avancement de notre profession.

L'ordre du jour de cette rencontre se présente comme suit :

- **Amendement de la loi 16/89 ;**
- **Le règlement intérieur de l'Ordre des Architectes ;**
- **Engagements de l'Ordre des Architectes avec le Conseil de la Concurrence (Contrats types unifiés d'architecte) ;**
- **État d'avancement de la plateforme de dématérialisation des procédures de l'Ordre des Architectes ;**
- **Lancement de la construction du siège du CNOA.**

La réunion a débuté avec un mot de bienvenue adressé aux participants par M. Jaouad El BASRI, Président du Conseil Régional de Marrakech-Safi, soulignant ainsi l'importance de cette rencontre. Il a ensuite énuméré les points qui seraient abordés au cours de cette réunion, avant de donner la parole à M. Chakib BENABDELLAH, Président du Conseil National de l'Ordre des Architectes, qui a entamé son allocution par des salutations aux participants et des remerciements au CROA de Marrakech-Safi pour l'organisation de cet événement, à Marrakech.

Lors de son intervention, M. BENABDELLAH a succinctement rappelé les points inscrits à l'ordre du jour, mettant en lumière des sujets cruciaux nécessitant l'attention et l'engagement collectif des participants. Il a également informé que la 38^{ème} Journée Nationale de l'Architecte avait été décalée au 13 janvier en raison de sa coïncidence avec la célébration, pour la première année, du nouvel an Amazigh prévue pour le 14 janvier 2024.

Dans le but de prévenir une surcharge du programme et d'améliorer le traitement des dossiers, les participants ont suggéré de réduire le nombre de points inscrits à l'ordre du jour des prochaines réunions.

Le point d'introduction étant épuisé, les participants ont ensuite entamé l'examen du premier point de l'Ordre du jour concernant l'Amendement de la loi 16/89.

1-Amendement de la loi 16/89 :

Avant d'aborder ce sujet, M. BENABDELLAH a informé les participants que le point relatif à l'amendement de la loi 16/89 sera traité à cette réunion, en préparation de sa discussion approfondie lors des Assises Nationales, programmées pour le 12 janvier 2024.

Des suggestions ont été formulées, notamment celle de donner la priorité au traitement de l'amendement de la loi 16/89 avant l'élaboration du règlement intérieur. Par la

suite, M. Mokhtar Mimoun, Président du CROA de Tanger, a présenté quelques propositions d'amendement de la loi 16/89, amorçant ainsi les discussions sur ce sujet.

De son côté, M. MAKNOUN, Secrétaire Général du CNOA, a souligné qu'il y a déjà eu des discussions sur l'amendement de la loi 16/89, marquées notamment lors des Assises Nationales de Meknès et Marrakech en 2022, dont les débats ont été consignés dans plusieurs rapports. Il a ajouté qu'une version finale de cet amendement est en cours de finalisation en vue d'une présentation au Secrétariat Général du Gouvernement

Lors de son allocution, M. EL BASRI a porté à la connaissance des participants que Madame la Ministre de l'Aménagement du Territoire National, de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la Politique de la Ville est disposée à soutenir l'Ordre National des Architectes dans ses efforts visant à amender la loi 16/89.

Des observations ont été émises en vue d'être prises en compte lors de la commission de travail sur le sujet, notamment :

- La nomination des membres des Conseils National et Régionaux de l'Ordre des Architectes qui doit être effectuée, selon la loi, par dahir.
- La complexité des procédures disciplinaires qui prennent beaucoup de temps, vu la limitation du mandat à 3 ans.

Étant donné que ce point de l'ordre du jour nécessite beaucoup de temps pour son traitement, il a été unanimement décidé de reporter son examen aux Assises Nationales.

2- Le Règlement Intérieur :

Ce point a été recommandé par le CRAO Marrakech –Safi pour qu'il soit rediscuté dans cette rencontre, après la validation du nouveau règlement intérieur de l'ordre des architectes par le conseil national, lors de sa réunion statutaire du 29 novembre 2023.

Ce point à l'ordre du jour, revêt une importance majeure pour assurer le bon fonctionnement de l'Ordre des Architectes. Sa révision ou son ajustement reflète la volonté de s'aligner sur les normes actuelles et de répondre efficacement aux besoins de la communauté architecturale.

Au début du traitement de ce point, M. Chakib BENABDELLAH a exprimé sa gratitude envers la commission chargée de l'élaboration du nouveau règlement Intérieur de l'Ordre des Architectes pour son immense travail. Il a précisé que ce règlement intérieur a été transmis au Ministère de l'Aménagement du Territoire National, de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la Politique de la Ville, au Ministère de l'Intérieur, ainsi qu'au Secrétariat Général du Gouvernement. Il a souligné également que les divergences d'opinions ralentissent la publication de certains documents, notamment l'amendement de la loi 16/89 et le Code des Devoirs. De plus, il a mis en évidence que ces documents (le règlement intérieur ou le code des devoirs) peuvent être modifiés, le cas échéant, chaque année.

Certaines remarques ont été formulées par les participants :

- Le nouveau règlement intérieur présente des contradictions avec l'ancienne version du règlement intérieur ;
- Les architectes qui souhaitent participer au vote peuvent toujours régler leur cotisation le jour du scrutin. Cependant, il est recommandé de reconsidérer ce point, et la date limite de paiement de ces cotisations devrait être fixée quelques jours avant la date du vote.
- Il a été reconnu que le règlement intérieur est le seul document juridique entre les mains de l'Ordre des Architectes. Plusieurs dossiers ont trouvé une issue favorable en justice grâce à ce règlement, qui a servi de référence pour les jugements ;
- Certains points du nouveau règlement intérieur n'ont pas obtenu l'adhésion unanime de tous les Conseils Régionaux lors des réunions précédentes (notamment ceux concernant la possibilité de signer les contrats des architectes par le président du CNOA en cas de refus par les CROAs, les œuvres sociales et le pourcentage de reversement de la cotisation complémentaire) ;
- Certains Conseils Régionaux ont reconnu une réactivité limitée pour donner leurs avis sur la nouvelle version du règlement intérieur.

Afin de valider la dernière version, il a été proposé de :

- Constituer une commission composée d'un représentant de chaque Conseil Régional et d'un représentant du Conseil National, qui sera chargée de réviser et finaliser ce nouveau règlement intérieur.
- Proposer la version validée du règlement intérieur par la commission de révision à la discussion au prochaine CIC, avant de la présenter pour adoption à la réunion statutaire du CNOA.

3- Engagements de l'Ordre des Architectes avec le Conseil de la Concurrence (Contrats types unifiés d'architecte) :

Les engagements de l'Ordre des Architectes avec le Conseil de la Concurrence, notamment en ce qui concerne les contrats types unifiés d'architecte, constituent une démarche stratégique vers la transparence et la qualité des services fournis par les architectes. Cette collaboration vise à établir des normes professionnelles éthiques et à garantir une concurrence saine au sein de la profession.

Dans ce sens, M. EL HADDADI, Président du Conseil Régional de Meknès, a présenté une étude relative à l'évaluation des honoraires de l'architecte en rapport avec la mission édictée par les lois. Cette initiative a été saluée par M. BENABDELLAH, qui a félicité M. EL HADDADI pour la qualité de ce travail. De plus, il a encouragé les autres Conseils Régionaux à enrichir les données de cette étude par leurs contributions régionales. Il a été souligné que ce travail sera agrégé au niveau national par le CNOA.

M. BENABDELLAH a également rappelé l'engagement du Conseil de la Concurrence à accompagner l'Ordre des Architectes dans cette démarche. Par la suite, M. MAKNOUN a rappelé aux Conseils Régionaux de Fès et de Kénitra la nécessité de tenir leurs assemblées générales. Il a également informé les participants que le Conseil de la Concurrence a approuvé les contrats types unifiés d'architecte, que le CNOA a validé lors de sa dernière réunion statutaire du 29 novembre 2023 et qu'il a envoyé aux CROAS pour la mise en application.

Les participants ont suggéré de réduire le nombre de pages du contrat (minimum 4 pages), en conservant uniquement l'essentiel et en plaçant le reste dans le contrat des clauses générales.

En réponse à cette suggestion, M. BENABDELLAH a affirmé que ces contrats ont été élaborés suite à une longue concertation et discussion entre le CNOA et les CROAS. Il a précisé que ces contrats ont été conçus en conformité avec les engagements pris par le CNOA envers le Conseil de la Concurrence.

4- Etat d'avancement de la plateforme de dématérialisation des procédures de l'Ordre des Architectes ;

Dans le cadre du lancement de la plateforme de dématérialisation des procédures de l'Ordre des Architectes, M. MAKNOUN a rappelé aux participants l'historique des actions entreprises par le CNOA, avant d'inviter les Conseils Régionaux de Kénitra, Fès, Agadir et Nador à signer le contrat de paiement en ligne avec la société Payzone :

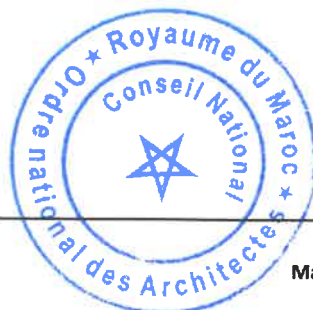
M. SAAIDI, Président du CROA de Fès, a exprimé le souhait de préserver les avancées réalisées avec la plateforme actuelle de son Conseil Régional. Il a proposé d'explorer avec la société Ribatis la possibilité de se connecter à la plateforme du CROA de Fès et de planifier son intégration avec la nouvelle plateforme nationale.

En conclusion de ce point, M. BENABDELLAH a rappelé aux participants que l'état d'avancement de la plateforme de dématérialisation des procédures de l'Ordre des Architectes témoigne de l'effort continu pour moderniser les processus administratifs. Cette initiative vise à simplifier les démarches, améliorer l'efficacité et favoriser une communication fluide entre les membres de la profession.

5- Lancement de la construction du siège du CNOA.

Dans l'optique de faire du nouveau siège une vitrine exemplaire de la profession, le Président du CNOA a souligné que le Conseil National a récemment lancé un concours architectural destiné aux architectes du royaume. La date limite de réception des propositions de projets est fixée au 31 janvier 2024. Par ailleurs, il a adressé une invitation aux CROAS pour régler leur contribution à la construction du nouveau siège du CNOA.

La réunion a été clôturée à 19h30



ANNEXE 1 : Le programme

**ROYAUME DU MAROC
ORDRE NATIONAL DES ARCHITECTES
CONSEIL REGIONAL DE LA REGION DE
MARRAKECH SAFI**



المملكة المغربية
الهيئة الوطنية للمهندسين المعماريين
المجلس الجهوي لجهة مراكش آسفي

مراكش-الرحامنة-قلعة السراغنة-الصويرة-شيشاوة-الحوز-اليوسفية

MARRAKECH - RHAMNA - EL KELAA DES SRAGHNAS - ESSAOUIRA - CHICHAOUA - EL HAOUZ - EL YOUSOUFIA

**Programme de la réunion de Coordination Inter-Conseils (CIC)
de l'Ordre des Architectes**

-Hôtel Palm Plaza-Marrakech-

Le CIC - Jeudi 11/01/2024 :

- 14h45 - Accueil et inscription des participants ;
- 15h00 - Mot de bienvenue du Président du Conseil Régional de Marrakech-Safi ;
- 15h15 - Intervention du Président du Conseil National :
- Amendement de la loi 16-89
 - Le Règlement intérieur
 - Engagements de l'Ordre des Architectes avec le Conseil de la Concurrence (contrat type)
- 15H45 - État d'avancement de la plateforme de dématérialisation des procédures de l'Ordre des Architectes ;
- 16h30 Pause-café
- Lancement de l'audit de l'Ordre des Architectes ;
 - Lancement de la construction du siège du CNOA ;
- 17h30 Divers.
- 18h00 Débat.
- 19H00 Clôture de la réunion.
- 20h30 Dîner au restaurant Nouba lounge, sis Av Mohammed VI.

Résidence Adrar II 2ème étage N°7-Angle Rue Cadi Ayad et Hassan Ben M'barek, Guéliz,Hivernage-Marrakech

Tél : +212 524 43 83 65 - Gsm : 06 61 73 06 39 - Fax : +212 524 43 83 66

E-mail : bureau@croams.ma/ordrearchitectestensift@gmail.com

ANNEXE 2 : Listes de présence

ROYAUME DU MAROC
CONSEIL NATIONAL DES ARCHITECTES
CONSEIL REGIONAL DE MARRAKECH SAFI



المملكة المغربية
المجلس الوطني للمهندسين المعماريين
المجلس الجهوي لجهة مراكش اسفي

FEUILLE DE PRESENCE DES PARTICIPANTS
A LA REUNION INTER-CONSEILS
LE JEUDI 11 JANVIER 2024 - HOTEL PALM PLAZA - MARRAKECH

NOM	PRENOM	REGION	SIGNATURE
ZOUAÏDI	Mohamed	Marrakech	[Signature]
SBAÏ	Karim	CASA	[Signature]
BENABDELHAK	Abdelhak	Rabat CNOA	[Signature]
Lamin SAAVED		CROAF	[Signature]
Rihab Benbahi		CROA Rabat	[Signature]
Mahfoudj		CR	[Signature]
BENCHERIF Abdelhak		CRC. CROAS BLANCA	[Signature]
Dimi Samir		TG CNOA	[Signature]
Achraf Benicheu		SG CROAS	[Signature]
KARIM ASSELAH	ASSELAH	CNOA	[Signature]



FEUILLE DE PRESENCE DES PARTICIPANTS
A LA REUNION INTER-CONSEILS
LE JEUDI 11 JANVIER 2024 - HOTEL PALM PLAZA - MARRAKECH

NOM	PRENOM	REGION	SIGNATURE
EDFOUR	Asil	Felouche	
Boussa.	Abdelhak	Agadir	
ANERMISS RACHID	RACHID	Tetouan	
CHARUC HAKH	Ad	Tchoua	
Yacoubi Ben amon		el jadida	
CHAALI	OMAR	Eljadida	
LHISAINI Youssef	Youssef	CNOA	



FEUILLE DE PRESENCE DES PARTICIPANTS
A LA REUNION INTER-CONSEILS
LE JEUDI 11 JANVIER 2024 - HOTEL PALM PLAZA - MARRAKECH

NOM	PRENOM	REGION	SIGNATURE
MUOJIB	Moukher	Tang	
Mourad Aziz	Aziz	CNOA Rabat	
ECH-CHEFFA	Hicham	CROAS Marrakech Safi	
EL HADDADI	Ned	Dekus'	
LABAAR	RABIE	Oujda	
Chafika Abdel-ilah		Fes	
RAJABI JAMAL	VP	Kenitra	
RAMOUZI MEI	MEUMI	CROAS	
AHRAZEM KHALID		Tanger	
BENCHAMMI Abdelhadi	Abdelhadi	CROA AGADIR	



FEUILLE DE PRESENCE DES PARTICIPANTS
A LA REUNION INTER-CONSEILS
LE JEUDI 11 JANVIER 2024 - HOTEL PALM PLAZA - MARRAKECH

NOM	PRENOM	REGION	SIGNATURE
OUAZI Z	HAMID	Kenitra	
Boutkhal	Amir	Oujda	
Abdebasset	ElFallah	FES	
Zegiane	Diess	Tetouan	
SEFRAOUI	JARIK	CASA	
ELHAMM Wahid	Wahid	Casa	
Rachid ZOUBA	Membre CNOA		
Benkadar	Ishamed	Kenitra	
Massan	Makroum	Rabat	
BENCRIMO	ABDESLAM	TETOUAN	

ANNEXE 3 : Evènement en photos

